

cipal but. Cependant, il n'en est pas ainsi; les gouvernements donnent trop d'attention aux intrigues diplomatiques ou à de vaines affaires de cour, ils négligent trop de recommander à leurs agents à l'étranger de négocier des traités de commerce, d'aider et de favoriser les négociants nationaux. On rencontre trop souvent des exemples de l'indifférence des agents français pour de si hauts et de si puissants intérêts qui, pourtant, ont une immense importance pour la prospérité du pays.

La France aurait besoin de lier ses intérêts à ceux des autres peuples par des traités de commerce empreints d'un esprit de réciproque tolérance et de concessions mutuelles. Mais il ne suffirait pas de ces améliorations apportées dans les relations internationales, il faudrait les compléter par les améliorations que réclame l'état actuel du commerce intérieur.

Bientôt, si la déplorable inertie du gouvernement se prolonge, la France sera de toutes les nations européennes la plus arriérée sous le rapport des facilités et de l'abondance des voies de communication. L'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Russie même se couvrent de chemins de fer et de canaux, et la France regarde impassiblement s'accomplir ces créations qui tendent à lui enlever le commerce de transit que les avantages de sa position topographique lui avaient jusqu'à ce jour assuré. Ne serait-il pas temps, enfin, que le gouvernement, après quatre années de discussion et d'examen stériles, mit la main à l'œuvre et fit construire les chemins de fer et les canaux depuis si longtemps réclamés (1)!

La facilité des communications est un puissant élément de prospérité industrielle. Au moyen de cet avantage, les capitaux affluent plus facilement partout où ils peuvent trouver emploi; les transports sont moins coûteux et plus rapides,

(1) Au moment où j'écrivais ces lignes, M. le ministre du commerce n'avait pas encore présenté aux chambres ses projets de loi sur quelques chemins de fer.